

Une approche du développement durable

Ignacy SACHS, *Président de 4d 6e rencontres du développement durable, Aix en Provence, novembre 1999*

Le développement durable repose sur trois pôles fondamentaux : le social, l'écologique, et l'économique. Il place l'homme au centre du développement alliant la démocratie, l'équité sociale, la solidarité entre les peuples comme entre les générations. Il suppose une participation active des acteurs et des habitants. La France à cet égard dispose d'expériences de planification et de concertation qui peuvent l'aider à mettre en œuvre une politique de développement durable.

En 1992, lors de la conférence de Rio, nous avons péché par excès d'optimisme. Nous avons cru possible de réaliser les agendas 21 locaux en trois ans. Or cinq ans plus tard, le constat était dramatiquement négatif. Cependant, nous voyons démarrer, maintenant, des actions concrètes en France, en Espagne et dans d'autres pays européens. Ces journées organisées à Aix-en-Provence en sont une illustration. Je voudrais replacer notre débat dans un contexte plus général, plus global. Puisque l'heure est au bilan, j'attire votre attention sur des chiffres parus dans un numéro spécial de la revue " alternatives économiques " intitulé : bilan du siècle. Ces chiffres indiquent que la production, en France, a été multipliée par 10 en un siècle, alors que, pendant ce même temps, le nombre des travailleurs augmentait d'environ 20 %, et que la durée du travail était presque divisée par deux. Nous avons donc, en moyenne, multiplié notre productivité par 16. En 1930, Keynes déclarait : " Encore quelques décennies d'une croissance comme celle que nous avons connue récemment (1920-1930) et tous les problèmes économiques de l'humanité seront enfin résolus. Les hommes pourront enfin s'adonner à la créativité culturelle. " Par la suite, nous avons connu des productivités supérieures à celles de l'époque de Keynes. Or, en dépit de ces taux de croissance extraordinaires, nous arrivons à " une crise sociale généralisée ". La croissance économique n'a pas été mise à profit pour résoudre les problèmes sociaux. Aujourd'hui, un tiers de la population active mondiale est affecté par le chômage, le sous-emploi et le travail précarisé.

- Inscrire le développement social au coeur du développement durable

Puisque ces journées se déroulent pendant la semaine du dialogue nord-sud, je rappelle le vers d'un poète amazonien selon lequel " l'espèce la plus menacée en Amazonie, c'est l'homme ". Nous devons nous rendre compte des urgences sociales auxquelles nous avons à faire face. Ceci m'amène au centre de mon propos. Actuellement, dans le monde, plusieurs réflexions soulignent l'importance de certains facteurs dans le cadre du développement durable. Par exemple, l'exposition organisée à Paris sur " le jardin planétaire " se proposait de réconcilier l'homme avec la nature. Mais la question se pose de savoir s'il est possible de réconcilier les hommes avec la nature sans réconcilier les hommes entre eux. Ma réponse est négative. Selon Amory Lovins, l'un des pères du développement durable, dans son ouvrage "Natural Capitalism ", il est possible de créer un capitalisme vert. Il explique comment marier l'efficacité économique à la prudence écologique mais ne dit pas un mot de l'aspect social. Cela correspond à l'idée selon laquelle : si l'économie marche bien, le social est une intendance qui suit ! Nous devons abandonner cette illusion. Nous devons raisonner en même temps sur le social, l'économique et l'environnemental. Le mot important est le mot " développement ". Il renvoie à un impératif d'éthique sociale. Le social doit être aux commandes. Il implique une solidarité à deux niveaux. D'abord, il traduit notre solidarité avec nos contemporains, entre les États, dans une relation nord/sud. Ensuite, cette démarche traduit une solidarité avec les générations futures. La viabilité économique est très importante, mais n'est pas une finalité en soi. Elle est un moyen, un instrument. Elle ne suffit pas pour réaliser les objectifs sociaux et environnementaux. Le développement durable repose sur un trépied : finalité sociale, finalité écologique, et instrumentalité économique. Nous devons concevoir le contrat naturel comme complément du contrat social. L'un des mots les plus couramment employés est celui d'efficacité. Or il existe au moins cinq formes d'efficacité qui ne font pas toutes bon ménage entre elles. L'efficacité allocative, poursuivie par les économies de marché, concerne l'allocation des ressources. Elle n'assure pas automatiquement la seconde efficacité : l'efficacité keynésienne du plein emploi des ressources et de plein emploi des hommes et des femmes. L'efficacité innovatrice de Schumpeter, ne se réalise pas très bien en économie de marché, mais beaucoup mieux en situation d'oligopole. Quant à l'éco-efficacité, dans laquelle l'objectif visé n'est plus le travail, mais l'utilisation des ressources naturelles, elle cherche à obtenir la production maximale en utilisant la quantité minimale de ressources naturelles. Par exemple l'énergie, l'eau, etc. Elle concerne des tâches fortement productives d'emplois. Le marché ne se dirige que rarement dans cette direction. L'éco-efficacité résulte d'actions collectives concertées entre acteurs du développement : collectivités locales, entreprises, syndicats et le tiers secteur, la société civile organisée, c'est-à-dire le secteur associatif.

- Une démarche participative, condition du développement durable

Enfin, l'efficacité distributive, située au centre du contrat social, nécessite une démocratie fortement participative au niveau local. Elle fait partie de la démarche proposée par les agendas 21 locaux. Nous abordons ici l'un des problèmes les plus centraux de notre époque. On dit souvent : oui à l'économie de marché, non à la société de marché. Mais comment se servir d'une économie de marché dûment régulée sans provoquer la naissance d'une société de marché, qui, elle, va favoriser l'économie allocative au détriment des autres efficacités ? Ceci soulève un grand problème qui partage les partis sociaux démocrates. Un effort doit être tenté pour trouver des solutions concrètes à tous les niveaux. Au niveau local, par exemple, pour la constitution des agendas 21. Au niveau international, il nous faudra aussi trouver des solutions pour gérer les biens publics globaux comme la biosphère. Une gestion de type privée est tout à fait impensable. Tous ces niveaux s'emboîtent et s'imbriquent les uns les autres : local, régional, national et international. Une bonne illustration est fournie par l'espace méditerranéen. Sa gestion relève du niveau global et du niveau mondial. Il nous faudra travailler à tous ces niveaux. Ceci nous amène enfin à dire quelques mots sur les relations nord-sud. Il est indispensable de relier le débat sur le développement durable aux problèmes des relations nord-sud. Un rapport établi par la CNUCED montre que les recommandations qui ont été prodiguées aux pays du sud au cours des 20 dernières années, les ont enfoncés plutôt que tirés vers le haut. À cet égard, la position française est loin d'être idéale. Nous devons faire un effort plus grand. Nous avons beaucoup à apprendre. Pourquoi ne pas faire de la Méditerranée un lieu privilégié de cette relation nord-sud ? Je voudrais, pour terminer, donner deux illustrations d'une démarche participative en Inde. La première, dans l'État de Kerala où, lors de la préparation des plans quinquennaux indiens, les habitants ont produit 1000 plans de développement local. Ce qui signifie que 10 % de la population de cet État, soit 10 millions d'habitants ont participé à l'élaboration de ces plans. Un autre exemple, toujours en Inde, consiste en la mise en oeuvre d'un programme municipal de création de registres de biodiversité par les élèves du secondaire et le secteur associatif. En conclusion, soulignons le fait que le développement durable est une invitation à construire une économie négociée et contractuelle. C'est dans la négociation menée entre tous les acteurs du processus de développement que se définissent les droits et obligations des uns et des autres. La planification indicative à la française, d'après moi, à la différence de la planification des pays socialistes, présente cet avantage : établir un lien entre les différents acteurs. C'est la notion même de contrat de plan qui se poursuit dans le concept de contrat d'agglomération. Nous disposons donc, chez nous, d'éléments concrets à partir desquels nous pouvons nous engager dans la construction des stratégies de développement durable fondé sur un processus démocratique : la négociation entre les acteurs sociaux pour aboutir à des solutions contractuelles.